

LA GESTION DES NUISIBLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pour la gestion des nuisibles et de l'environnement (rongeurs aquatiques, taupes, chenilles urticantes, oiseaux déprédateurs, frelon asiatique, pollution) **et des nuisances occasionnées par les sangliers**, vous pouvez vous renseigner auprès du service Police Municipale.



Vous voulez vous investir dans la préservation de ces milieux ?

DEVENEZ PIEGEUR !

Rejoignez notre réseau de plus de 900 bénévoles, vous bénéficierez d'une formation gratuite et d'une prime à la capture.



Renseignements : POLLENIZ 44 - 02 40 36 83 02 polleniz44@polleniz.fr - www.polleniz.fr



Vous voulez vous investir dans la préservation de la santé publique ?

DEVENEZ PIEGEUR !

Rejoignez notre réseau de plus de 900 bénévoles, vous bénéficierez d'une formation gratuite et d'une prime à la capture.



Renseignements : POLLENIZ 44 - 02 40 36 83 02 polleniz44@polleniz.fr - www.polleniz.fr

Pour le frelon asiatique, la mairie a passé une convention avec l'Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique, qui réalise bénévolement la destruction des nids sur domaine privatif sur simple appel du propriétaire concerné. En contrepartie, le propriétaire du terrain concerné peut verser un don participatif à l'ASAD 44 en guise de rémunération de l'intervention. Une attestation lui sera alors remise afin qu'il obtienne une réduction de ses impôts.

Contact d'adhérent ASAD 44 destructeur :

Gaëtan HY : 06 84 20 08 26

Pour les autres nuisibles :

Contact : POLLENIZ 44 (ex-FDGDON44)

4, rue Sophie Germain, 44119 Grandchamp-des-Fontaines.

Tel : 02 40 36 83 03. polleniz44@polleniz.fr


www.polleniz.fr 



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie

44119 Treillières

 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.